

COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS

30 mai 2016 (informatiquement)

Membres présents: Thierry GILBERT, Fany GILBERT, Daniel TRUCHY, Raymond THILLOU, Michael LESCUREUX, Daniel FERTIN, Éric MASSE

Affaire Chenilly - Soucy du dimanche 29 mai 2016

Match remis pour cause de terrain impraticable

Décision de la commission:

Donne match à jouer le dimanche 12 juin 2016

Affaire Noé/St Martin 1 - Avicenne du dimanche 22mai 2016

Parole déplacées d'un spectateur (dirigeant non inscrit sur la feuille de match) envers l'arbitre
Après étude des différents rapports (arbitre et des deux clubs).

Décision de la commission:

Rappel au club recevant qu'il est responsable des spectateurs lors d'un match et encore plus lorsqu'il s'agit du licencié
La commission classe le dossier.

Affaire Irancy - Bricheres du dimanche 22mai 2016

Match arrêté à la 60ème minutes

Après étude de la feuille de match et des différents rapports (arbitre, Irancy et Bricheres).

Décision de la commission:

L'arbitre n'ayant pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour mener à terme le match

La commission donne match à rejouer le dimanche 12 juin avec trois arbitres officiel

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements
Thierry GILBERT